



# Bulletin municipal de **VEBRET**

N° 31

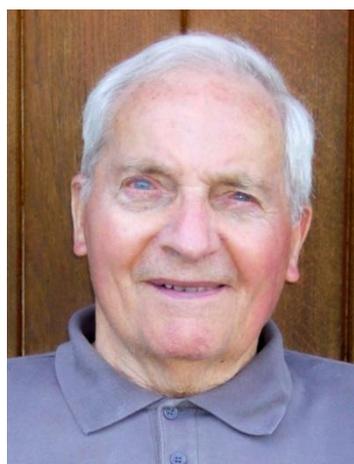
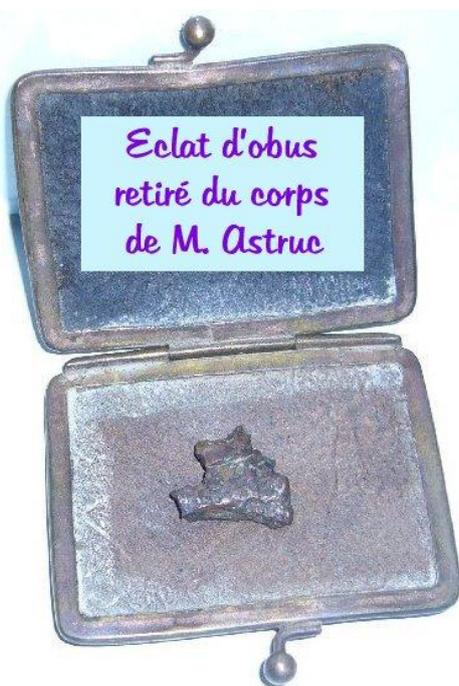


*M. Jean Baduel*

**Les anciens  
combattants**



*M. Auguste Astruc*



*M. Gustave Girard*



*M. Gustave Boudias*

**de Vebret  
diplômés.**

*2ème semestre 2010*

## Renseignements utiles :

### Mairie et agence postale :

- Ouverture du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h et 14 h à 18 h.

Tél. : 04 71 40 20 86. Fax : 04 71 40 22 30.

- Permanence de Mme Le Maire : tous les lundis et les soirs à partir de 17 h 30.

Le bulletin municipal est édité sur papier par nos soins. Il en existe une version sur le site de la mairie à l'adresse suivante : <http://pagesperso-orange.fr/mairie.vebret/bulletin.htm>

Rappel : La richesse du contenu du site (adresse : <http://perso.orange.fr/mairie.vebret>) et du bulletin municipal est fonction de la participation de tous ceux qui possèdent des informations (particulièrement les responsables des associations de la Commune) et qui voudront bien les transmettre, soit à la mairie par courrier (ou par courriel), soit par l'intermédiaire des élus ou de la secrétaire de mairie, soit à cette adresse mail [sitemairie.vebret@orange.fr](mailto:sitemairie.vebret@orange.fr).

### Sommaire

3	<i>Mot du Maire</i>	4	<i>Congrès des maires de France</i>	5	<i>Le maire à ses administrés</i>
6	<i>Arrivée de la TNT</i>	7	<i>Diplôme des Anciens Combattants</i>	9	<i>Troc-plants</i>
9	<i>Plantes envahissantes</i>	11	<i>modification au columbarium</i>	12	<i>Infos municipales</i>
15	<i>Conseil municipal 22/09/10</i>	17	<i>Conseil municipal 20/10/10</i>	19	<i>La vie qui passe</i>
21	<i>Comité d'Animations</i>	21	<i>Club Les Bruyères</i>	22	<i>Amicale Parents d'élèves</i>
22	<i>Diabes Bleus</i>	23	<i>ASVY</i>	20	<i>Anciens Combattants</i>
24	<i>Notre passé : L'usine de la Cascade</i>	26	<i>Sudoku</i>	27	<i>Mots croisés</i>



La municipalité tient à remercier Florinand (Ydes) qui a offert des chrysanthèmes, pour la troisième année, permettant ainsi le fleurissement des monuments de la Commune (Monument aux Morts, croix,...) ainsi que le prêt des plantes utilisées pour la décoration de la salle polyvalente lors de festivités.

#### Rédaction

–Documentation et articles : Mairie de Vebret (Mmes Bernard, Bhaud, Ponty) et les responsables des associations.

Publication & mise en page : Denis Letemplier.

Imprimé par nos soins.



## Le mot du Maire :

Le deuxième Bulletin municipal de l'année 2010 vous parvient avec un peu d'avance ; il arrive chez vous alors que vous préparez les fêtes de fin d'année, période propice aux cadeaux et aux vœux.

Que ce bulletin vous apporte le plaisir de retrouver l'essentiel de la vie municipale, c'est un cadeau que je suis heureuse de vous faire. Que ce bulletin soit le messager d'une année 2011 prospère pour chacun d'entre vous et pour notre commune, c'est le vœu que je vous souhaite.

Le travail accompli depuis le début de mon mandat commence à porter ses fruits puisque 2011 verra l'ouverture de notre nouveau groupe scolaire, la mise en chantier du réseau bois pour tous les bâtiments communaux et, je l'espère, la création des conditions nécessaires à l'accueil de nouveaux habitants sur notre commune.

En dépit des heures que je consacre à la commune, il est bien évident que je n'aurai pu obtenir seule autant de résultats en moins de trois ans ! C'est pourquoi je profite de cette occasion pour remercier ceux et celles des conseillers municipaux qui, depuis le début, m'apportent leur confiance, leur soutien et leur aide pour que nos projets se réalisent.

***Mais il ne faudrait pas oublier qu'au-delà du travail des élus, la vie de nos villages dépend essentiellement du dynamisme de ses associations, de la motivation de toute sa population et de sa fierté d'appartenir à la commune de Vebret.***

**C'est pourquoi, afin de fêter tous ensemble, dans la joie et la détermination, la nouvelle année le Conseil municipal et moi-même convions tous les habitants de la commune à une rencontre festive**

**le 8 Janvier 2011 à 19 HEURES**

**à la salle polyvalente de Vebret**



L'aménagement de l'espace Saint-Louis. (Voir article p 5)

# CONGRES DES MAIRES DE France

Paris les 23, 24 et 25 novembre 2010

Comme l'an dernier Madame le Maire a participé au congrès des maires de France qui s'est tenu à Paris les 23, 24 et 25 novembre 2010.

Au cours de ce congrès il a été beaucoup question de la réforme territoriale, réforme défendue longuement par **N. SARKOZY** dans son allocution et d'économie à réaliser à tous les niveaux !

Manifestement les arguments avancés n'ont pas convaincus l'ensemble des maires, surtout les maires ruraux. **M. LAIGNEL**, secrétaire de l'AMF a exprimé, au nom de son association, les doutes et les craintes d'une majorité de maires.

« - Sur la réforme territoriale.

*La création des conseils territoriaux, ces organismes devront remplacer les conseils régionaux et les conseils généraux. Cette opération aboutira, certes, à la suppression de 2000 élus, mais c'est essentiellement dans les zones rurales que ces élus seront supprimés, ce qui affaiblira nos espaces ruraux.*

- Sur la suppression de la taxe professionnelle et du gel des dotations de l'état.

*La suppression de la taxe professionnelle implique un point qui aura des conséquences importantes dans les années à venir. Cette suppression se traduira par un transfert progressif de l'impôt des entreprises sur les ménages. De plus cette taxe qui évoluait régulièrement en fonction du développement des entreprises est remplacée essentiellement par des dotations à taux fixes et par des impôts eux aussi à taux fixes, donc aucune possibilité d'augmentation des revenus communaux !*

*De plus on prévient les élus que les dotations de l'état seront gelées pendant trois ans ! »*

Tout ceci vient conforter les inquiétudes dont nous vous avons déjà fait part dans un précédent bulletin. Nous pourrions de moins en moins solliciter des subventions de l'état, de la région et du département (ces deux derniers ayant de moins en moins de pouvoir et de moyens) pour nous aider dans la réalisation de nos projets ; **il nous faudra donc compter avant tout sur nous-mêmes**. Par une gestion stricte et saine des crédits de fonctionnement de notre commune nous arriverons à poursuivre l'effort d'investissement que nous faisons depuis deux ans sans augmenter la part des impôts communaux.

**C'est un travail difficile, souvent mal compris de certains administrés, employés communaux et même d'une partie des élus mais c'est la seule politique possible à long terme si nous voulons que Vebret demeure un village vivant avec une école, des services et qu'il continue à accueillir de nouveaux habitants**



**ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE**

TOUTES INSTALLATIONS  
NEUVES,  
RENOVATIONS,  
DEPANNAGE...

**LUC MARCHAND**

Le bourg 15240 VEBRET  
**06 15 77 22 54**      marchluc@orange.fr

**Un autre artisan sur la commune**

## Le Maire à ses administrés :

### Attribution de délégations aux conseillers municipaux

Extrait de l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales :

**« Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du conseil municipal »**

C'est ainsi que Madame le Maire de Vebret, en application de cet article a attribué, par arrêtés, des délégations à des conseillers municipaux qui ont pour ces délégations les mêmes pouvoirs que les adjoints

### L'éclairage public

Pour la deuxième année consécutive, l'éclairage public de la commune est passé à l'heure d'hiver ! L'an dernier nous vous avons expliqué les raisons de cette nouvelle organisation ; nous étions alors des précurseurs et cette année nombre de communes ont suivi notre exemple ! Au départ quelques administrés se sont plaints des désagréments que leur causaient les nouveaux horaires d'éclairage, mais après discussion avec eux, ils ont admis qu'au-delà de son aspect écologique, les économies que nous cherchions à réaliser étaient peut-être intéressantes pour l'ensemble des habitants de la commune et ils ont attendus, sans mauvaise humeur, de voir si le jeu en valait la chandelle !!

Et bien le moment est venu de saluer le civisme de tous les habitants qui ont accepté cette nouveauté ; pour les trois villages dont l'éclairage est piloté par une horloge (Le Bourg, Couchal et Cheyssac) l'économie réalisée a été réelle. Quand au chauffage de l'école primaire, le remplacement des anciennes huisseries par des fenêtres isolantes a fait baisser la facture d'environ 1000 € !

**C'est donc une économie significative dans les dépenses de fonctionnement de la commune que nous avons pu réaliser grâce à vous. Ces économies nous les engagerons pour les investir dans de nouvelles réalisations communales.**

### Espace Saint – Louis

En Janvier 1991, M. Marc POTTIER, alors maire de Vebret écrivait en parlant de l'inauguration de l'espace Saint-Louis :

**« Pour une journée, VEBRET a su attirer les autorités de ce département et fait preuve de sa volonté d'exister. Cet espace qui petit à petit va s'embellir, s'habiter, j'ai formulé le vœu qu'il soit l'image de l'avenir de notre commune. .. Je renouvelle cette foi, aujourd'hui, persuadé que c'est en montrant sa volonté de vivre que l'on parvient au mieux à vivre. »**

Cet espace a toujours été un lieu important pour notre commune, faisant la jonction entre Couchal et le Bourg il symbolise l'entrée de Vebret et conduit à l'église romane, perle de la commune.

Et pourtant qu'était devenu cet espace cher à un homme qui a si fortement marqué sa commune ? Un lieu de passage, mal entretenu, respecté ni par les promeneurs, ni par les automobilistes ni par les propriétaires de chiens !

La commune a entrepris au printemps, sous la direction de Mme Eliane PONTY, les premiers travaux de réhabilitation de ce lieu et c'est avec plaisir que nous avons pu voir les rosiers et les hibiscus s'épanouir tout au long de la belle saison. – voir photos page 3 -

Il reste de nombreux aménagements à réaliser pour que cet endroit retrouve sa beauté d'antan et même selon les vœux de Marc POTTIER qu'il évolue pour le plus grand plaisir des habitants et des touristes. Mais pour cela nous faisons entièrement confiance à Eliane dont l'imagination et le talent pour les arts floraux ne sont plus à démontrer !



## VEBRET, bientôt « tout numérique » !

Après le passage au tout numérique de Canal + le 2 juin 2010, la diffusion de la télévision deviendra entièrement numérique en Auvergne à partir du 10 mai 2011.

.../....

**L'Auvergne passera dans quelques mois à la télé tout numérique : plus de chaînes et une meilleure qualité d'image et de son. Encore faut-il s'y préparer !**

Vous connaissez sûrement les deux mascottes en forme de télé bleue et rouge de la campagne « tous au numérique »... elles s'installent chez nous ! Le 10 mai 2011, en Auvergne, la diffusion analogique des chaînes de télévision historiques (TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5/Arte et M6) va s'arrêter définitivement pour être remplacée par une diffusion exclusivement numérique. Tous les foyers de la région doivent vérifier que leur installation TV permet de recevoir la télévision numérique. Ceux qui ne seraient pas prêts pour le numérique n'auront plus la télévision après le 10 mai 2011. Ceux qui se seront équipés recevront jusqu'à 19 chaînes gratuites, avec une meilleure qualité d'image et de son.

### Antenne râteau

Tous les foyers qui reçoivent aujourd'hui les six chaînes historiques, par une antenne râteau ou intérieure sont les premiers concernés. Pour continuer à recevoir la télévision après le 10 mai 2011, ils doivent adapter leur installation à un mode de réception numérique (adaptateur TNT, téléviseur « TNT intégrée », ADSL, satellite, câble ou fibre optique).

Renseignez-vous avant tout achat. Pour vous guider, de nombreux professionnels (magasins et antennistes) se sont engagés à proposer aux téléspectateurs des produits et prestations de qualité au prix du marché, en signant la charte de confiance « tous au numérique ». Ils sont reconnaissables grâce au label « Professionnel agréé - tous au numérique ». La liste des professionnels agréés est consultable sur [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr) ou disponible auprès du centre d'appel\*

### Des aides financières

Il existe des aides financières, accessibles sous certaines conditions aux foyers qui reçoivent aujourd'hui uniquement les 6 chaînes historiques et éventuellement une chaîne locale par une antenne râteau ou intérieure. S'ils remplissent les conditions d'attribution, ces foyers peuvent bénéficier d'une aide de 25 € maximum pour s'équiper et d'une aide de 120 € maximum dans le cas d'une intervention sur leur antenne.

Pour les foyers qui ne seraient pas couverts en TNT, une aide de 250 € maximum est attribuée sans condition de ressources pour l'acquisition d'un mode de réception alternatif comme la parabole.

Dans tous les cas, gardez bien vos factures et vos tickets de caisse, ils vous seront demandés pour tout remboursement. Les aides financières sont disponibles dans un délai maximum de 6 mois après le passage.

Adressez-vous au centre d'appel\* pour connaître précisément les conditions d'attribution et bénéficier de ces aides.

#### Le saviez-vous ?

Au moment de l'extinction du signal analogique, les fréquences d'émission des chaînes en numérique peuvent changer. C'est pourquoi, les téléspectateurs recevant la TNT devront lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur chaque poste relié à l'antenne râteau ou intérieure, y compris sur les postes qui reçoivent la TNT depuis longtemps.

\* 0 970 818 818 : numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h\*

**DISCOURS DE REMISE DE DIPLOMES AUX  
ANCIENS COMBATTANTS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE 1939-1945**

**Samedi 25 septembre 2010**

Hubert Falco, secrétaire d'état à la défense et aux anciens combattants me charge de mettre à l'honneur nos combattants de la deuxième guerre mondiale

Après avoir rendu visite à chacun d'entre vous, nous tenions à vous dire **merci**. Merci pour ce voyage dans le temps ou nous sentions qu'il était important de parler de ce vécu si longtemps enfoui au plus profond de vous,

Avec des mots simples, sincères, vrais, plein de compassion, sans haine et sans rancœur, vous nous avez confié un parcours douloureux de votre vie. Vos engagements ont pris différentes formes, mais tous ont contribué à la libération de notre pays.

Vous êtes : - des éléments de l'histoire proche  
- des témoins discrets du passé,  
- une page du trop grand livre des tragédies humaines.

Plus que quiconque, vous appréciez la douceur de la paix, la valeur de la vie et le prix du respect de vos semblables. Vous connaissez la richesse que représente la tolérance, le respect de l'autre, de ses coutumes, de ses croyances, et de ses convictions.

**C'est pourquoi nos anciens combattants, au nombre de quatre aujourd'hui, ne sont pas des administrés comme les autres, ils sont des membres importants dans la communauté de notre village.**



Le Major LAPLEAU, et le chef REYNAUD nous font l'honneur d'être parmi nous aujourd'hui pour distinguer au nom de l'état des hommes auxquels nous devons tous, respect et gratitude, et je les en remercie.

**Monsieur ASTRUC Auguste** vous prie de l'excuser, son état de santé ne lui permettant pas de quitter son domicile, nous avons profité de la date de son anniversaire pour lui fêter ses 93 printemps et lui remettre son diplôme comme en témoignent les quelques photos exposées. **Monsieur ASTRUC Auguste** né le 27 Juillet 1917, appelé au 2<sup>ème</sup> régiment de chasseurs à pieds de Mulhouse est mobilisé dans les Ardennes. Blessé par éclats d'obus au visage et au thorax, il est évacué, comme tous les blessés, dans le midi. Là il a la chance de rencontrer le docteur MALLET, maquisard prisonnier qui au cours de plusieurs opérations lui retirera les éclats d'obus dont le dernier est soigneusement conservé par M. ASTRUC dans une pochette en cuir. Mais M. Astruc, toujours bon vivant, n'a pas oublié de nous raconter que c'est au cours de son long parcours pour rejoindre les siens en

Auvergne, que s'arrêtant dans la ferme d'un de ses copains d'infortune il fit la connaissance de la sœur de cet ami et que ma foi cette rencontre leur fut si peu désagréable qu'ils se marièrent la paix revenue !

**Monsieur BADUEL Jean** né le 18 septembre 1914 fut blessé deux fois au cours de cette guerre. Après son hospitalisation à Lyon puis à l'hôpital de Neuilly il repart au combat. Fait prisonnier il s'évade pour retrouver un copain de Chalinargues et prend la direction de Pierrefort, où il retrouve sa femme avec laquelle il s'était marié un mois avant son départ pour la guerre.

**Monsieur BOUDIAS Gustave** né le 21 juillet 1915 fut prisonnier en Alsace. Il s'évade de son camp en compagnie de trois copains et c'est à pied qu'ils reprennent le chemin de l'Auvergne ! Il est démobilisé en juin 1940

**Monsieur GIRARD Henri** né le 8 mai 1923, engagé à l'âge de 18 ans, rejoint le 3<sup>ème</sup> dragon de Castres puis le 7<sup>ème</sup> régiment des chasseurs à cheval à Nîmes. En 1944, âgé seulement de 21 ans, il participe à la libération de l'Alsace. Mais pour lui les faits militaires ne sont pas terminés en 1945 puisqu'il part pour 27 mois en Indochine et ne rentre en France qu'en mai 1949. Ainsi a-t'il vécu les souffrances des combats durant 8 longues années.

**Ensemble rendons leur hommage, et avec tous ceux qui se sont déplacés pour leur montrer que de tels faits ne peuvent s'effacer de la mémoire collective, partageons le verre du respect.**

*Nous profitons de ce jour où la République rend officiellement hommage aux Harkis pour honorer ces hommes qui, dans des circonstances difficiles, ont fait le choix de la France et dont beaucoup sont morts pour elle.*

VEBRET le 25 Septembre 2010



## Troc-plants à la prochaine fête du pain Vebret

Si vous souhaitez **donner** ou **échanger** :

- des plants de légumes, de fleurs, des graines,
- des conseils de jardinage,

soyez les bienvenus à notre rendez-vous à la prochaine fête du pain en juillet 2011

où vous retrouverez le troc plant organisé en partenariat avec l'association des jardiniers de France du MONTEIL dont la présidente est Monique Chalvignac.

Cette manifestation gratuite est organisée depuis 2 ans.

Vous retrouverez des intervenants d'autres clubs de jardinage du Puy De Dôme.

**Préparez vos plants.**

### **INFORMATION SUR LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES** (par E. Ponty)

A ce jour, il existe en Auvergne 52 espèces végétales exotiques considérées comme envahissantes ou potentiellement envahissantes. Cette liste a été établie en 2009 par le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC). Quelques exemples des plus fréquentes : le morcellement des tiges de ces plantes favorisent leur dissémination (reproduction végétative).

LES RENOUEES ASIATIQUES : (*Reynoutria sp*) plantes originaires d'Asie de la famille des polygonacées.



*Renouée asiatique (reynoutria – sp)*



*Renouée du Japon*

Elles présentent des rhizomes qui s'enracinent jusqu'à 3 m de profondeur, les tiges peuvent atteindre 4 m de hauteur, vivent jusqu'à 3700 m d'altitude au Japon. Croissance rapide, feuillage abondant, elles secrètent des substances toxiques par leurs rhizomes, autant d'armes qui réduisent la biodiversité et nuisent aux espèces locales. Les travaux routiers, les transports de matériaux ainsi que les crues facilitent leur propagation. Vous pouvez les découvrir dans trois endroits à Riomès montagnes, à Vebret, dans le fossé longeant la RN, devant RMCL.

Risque fort de prolifération et de contamination : (10g de tige ou de rhizome suffisent pour générer une nouvelle plante.

LES JUSSIES (*Ludwigia sp*) origine Amérique du sud Introduites dans le milieu naturel, elles envahissent rapidement les eaux stagnantes ou à faible courant, leurs herbiers sont très denses, elles compromettent la survie des écosystèmes (envahissement du Val Saint Jean à Mauriac).  
Ces plantes sont interdites à la vente en jardinerie depuis 2007.

L'AMBROISIE (*Ambrosia artemisiifolia*) originaire d'Amérique du Nord de la famille des Astéracées

L'ambrosie est une plante annuelle dont les akènes (graines) peuvent rester en dormance dans le sol pendant 10 ans, la pollinisation est active entre août et septembre, le plus gros pic.

Cette plante pionnière aime les terrains à nu. Pour l'instant, cette plante est présente surtout dans le nord du Puy de Dôme.

Son pollen provoque des ALLERGIES: RHINITES, CONJONCTIVITES, ASTHME (1/4 de la population y est allergique) et pose un PROBLEME DE SANTE PUBLIQUE.



*Ambrosie à feuilles d'armoise*

Attention de ne pas la confondre avec l'armoise commune, très courante sur notre territoire

En région Rhône Alpes, un numéro vert a été mis en place, 537 appels ont été passés en 3 mois. Le coût des dépenses médicales lié aux allergies a été estimé à 50 euros par personne. Un arrêté préfectoral a été mis en place dans l'Allier en 2008 pour mettre en place des actions de lutte contre cette plante.

La lutte contre les plantes envahissantes a été un des points forts DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT. Une stratégie européenne de gestion des espèces envahissantes est en cours d'élaboration au niveau européen. Un guide méthodologique sera prochainement téléchargeable sur le site du CEPA (Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne). <http://www.cen-auvergne.fr/>

AUTRES ESPECES MENACANT LA CONSERVATION DES HABITATS ET DE LA BIODIVERSITE:

Elodée dense, balsamine glanduleuse de l'Himalaya, grand lagarosyphon, jussie à grandes fleurs, jussie faux-péplis, myriophylle du Brésil, paspale distique, renouées du Japon, de Sakhaline, de Bohême...

CE QU'IL FAUT FAIRE/NE PAS FAIRE : avec les renouées asiatiques :

- Privilégier l'arrachage des rhizomes dès l'apparition de la plante. Ne broyez pas cette plante.
- Incinérer sur place l'ENSEMBLE des déchets verts (hors berges), limiter le transport, nettoyer engins et outils (attention à la réglementation des feux sur votre commune)
- Ne pas composter les déchets verts de renouées asiatiques (risque de reprise).
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires à proximité des milieux aquatiques
- Ne pas transporter de la terre contaminée par de la renouée asiatique (risque de création d'un nouveau foyer).

Pour l'ambrosie : Une fois clairement identifiée (attention aux risques de confusion), l'arracher avant la floraison.

<p><u>SITES INTERNET :</u>  <a href="http://www.ambrosie.info">http://www.ambrosie.info</a></p>	<p><a href="http://pagesperso-orange.fr/fallopia.japonica/page1.html">http://pagesperso-orange.fr/fallopia.japonica/page1.html</a></p>	<p><a href="http://www.eau-loire-bretagne.fr/Plan_loire/eau_espaces_especes/plante_invasive">http://www.eau-loire-bretagne.fr/Plan_loire/eau_espaces_especes/plante_invasive</a></p>
---	--	--

## Modification du règlement du Columbarium de Vebret

Suite à la délibération du 20 octobre 2010, l'article 2 du règlement du columbarium est modifié comme suit :

**Article 2** : Les concessions de cases de columbarium sont accordées pour une durée de **30 ou 50 ans renouvelables**.

Au 1<sup>er</sup> mars 2010, les tarifs fixés par délibération du conseil municipal et révisables sont les suivants :

- 30 ans : 350 €	- 50 ans : 500 €.
------------------	-------------------

Le règlement complet du Columbarium de la commune de Vebret figure dans le bulletin municipal n°30 et est consultable et téléchargeable à l'adresse

[http://mairie.vebret.pagesperso-orange.fr/Reglement\\_columbarium.pdf](http://mairie.vebret.pagesperso-orange.fr/Reglement_columbarium.pdf)

## Infos municipales

### La rentrée scolaire 2010

C'est certainement avec beaucoup de plaisir pour les grands et un peu d'appréhension pour les petits que les 62 enfants de l'école de Vebret ont repris le chemin du savoir ! Cette année les effectifs sont stables et l'école accueille les enfants de cinq communes dont 27 en maternelle et 35 en primaire.

Lorsque les enfants sont arrivés jeudi matin devant leur école une surprise les attendait ! La cour de récréation avait élu domicile sur la place du village !! Situation inattendue mais nos petits lions en cage retrouveront dès la rentrée prochaine un espace de jeu agrandi et embelli dans lequel ils pourront s'ébattre en toute liberté ! Nous savons que cette situation inhabituelle mais provisoire causera quelques désagréments mais nous sommes persuadés que le regroupement des écoles, dès la rentrée prochaine, récompensera les efforts consentis par tous.



Nous avons constaté avec plaisir que pratiquement tous les enfants fréquentent la cantine scolaire ce qui nous encourage à poursuivre les efforts entrepris l'an passé tant sur la diversité que sur la qualité des repas proposés.

Quant aux menus à thème que les enfants ont appréciés, ils ne tarderont pas à réapparaître mais chut... c'est une surprise !!

L'accueil gratuit des enfants avant et après la classe offre aux parents qui travaillent une commodité non négligeable et les nouveaux locaux permettront aux enfants de vivre plus sereinement leur longue journée d'école.

A tous les enfants, parents, enseignants et personnel de service nous souhaitons une bonne année scolaire et afin que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions, nous demandons à tous de ne pas hésiter à contacter **directement** Mme le Maire dès qu'un problème se pose. Celle-ci reçoit tous les lundis et tous les soirs de la semaine à partir de 17H15.

## Où en sont les travaux de l'école ?

Et bien ils avancent ! Jamais aussi vite que nous le souhaiterions mais pour le moment le bâtiment s'édifie au rythme prévu. Déjà l'extension cantine est fonctionnelle et tous les élèves feront la prochaine rentrée scolaire dans les nouveaux bâtiments. Les enfants de la maternelle inaugureront des locaux neufs, clairs et spacieux et ceux du primaire pourront profiter d'une nouvelle partie accueil dont ils apprécieront certainement le confort en attendant sereinement le début des cours ou l'arrivée de leurs parents.

L'extension cantine, déjà fonctionnelle se compose d'une pièce toute vitrée, chauffée, servant de salle à manger aux plus petits ; cette construction neuve et très claire, permet aux enfants de la maternelle de prendre leur repas dans le calme.

Le sous-sol de l'extension a été pensé et aménagé pour regrouper les locaux techniques de la cantine qui jusqu'ici étaient dispersés aux quatre coins du bâtiment. Ces locaux communiquant avec la cuisine par un passage protégé permettent aux personnels d'avoir à leur disposition, sur place tout le matériel dont ils ont quotidiennement besoin (congélateur, stockage des réserves alimentaires, machine à laver le linge, poubelles etc...) et tout ceci en respectant les normes d'hygiène actuellement imposées aux collectivités.

Le futur bâtiment abritant la maternelle et l'accueil devrait être couvert avant l'hiver, ce qui permettra de ne pas arrêter les travaux même en cas d'intempéries.



## Pose de la première pierre à l'école de Vebret

Le lundi 15 novembre 2010



Au cours de la petite cérémonie organisée pour la pose de la première pierre, les enfants présents se sont montrés très intéressés par leur future école et ont longuement questionnés les élus présents : ils ont été ravis de savoir que leur préau allait devenir un lieu clair qui de plus, par la conception de son nouvel aménagement, leur offrirait un bel abri en cas de mauvais temps ! Ils ont pu également se rendre compte, sur place, de la surface de l'espace réservé à leur détente. Rassurés sur leur avenir récréatif, c'est avec une bonne humeur non feinte qu'ils ont introduit dans un parpaing le parchemin paraphé par chacun d'entre eux avant qu'il ne soit scellé par les ouvriers du chantier.

### LES TRAVAUX DE VOIRIE

Comme chaque année la municipalité consacre une partie de son budget à l'entretien des routes de la commune. Tout ne peut se faire en même temps et cette année nous avons réalisé des travaux sur les routes de Poucheret, Cheyssace et Montpigot.

Le Conseil général et la Commune de Vebret se sont associés pour sécuriser le virage du cimetière sur la RD 15 qui représentait un réel danger pour la sécurité des usagers.

Fini de se poser la maudite question « **Mais où va la route ?** »

Le traçage permet désormais de garder le droit chemin pour circuler mais aussi pour garer sa voiture puisqu'un espace parking a été ainsi délimité.



Réfection des routes (ici à Cheyssac)



Marquage dans le virage du cimetière

## LE REPAS DE NOEL DES ENFANTS DE LA CANTINE.

Pour la première fois, le repas de Noël des enfants de la cantine s'est délocalisé ! C'est dans une salle polyvalente décorée en leur honneur, qu'ils ont dégusté le délicieux repas de fête qu'avec amour et talent nos cantinières avaient préparé pour eux ! Nos « **cantinières sorcières** » de novembre se sont transformées en « **cantinières fées** » pour la réalisation de ce repas entièrement fait maison !

Après l'apéritif fruité, l'assiette périgourdine agrémentée de foie gras, de magret de canard fumé et d'autres garnitures délicieuses a aiguisé les papilles de nos petits invités ! C'est avec appétit qu'ils ont fait honneur au civet de biche (certifié sans plombs de chasse car fourni par le boucher !). Pour terminer dignement ce repas ils firent honneur à la bûche pâtissière réalisée par Annick.

C'est avec beaucoup de conviction et d'entrain que les enfants remercièrent Annick et Cathy pour ce merveilleux moment qu'elles avaient su créer pour eux.



## CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PAVILLON

Depuis quelques semaines la construction d'un nouveau pavillon financé par l'OPH a débuté dans le Bourg de Vebret. Ce pavillon, comme tout le bâti actuel de l'OPH bénéficiera du label « haute qualité »

Cette construction correspond à l'un des objectifs que s'est donné l'OPH : augmenter le volume de son parc social.



A côté de cette opération, l'OPH propose à ses actuels locataires d'acquérir l'habitation dans laquelle ils vivent actuellement. Cette possibilité satisfait les acquéreurs et permet, financièrement, à l'OPH de réaliser de nouveaux logements neufs. Pour nous, c'est la satisfaction de voir se fixer sur la commune des couples qui sont déjà connus et appréciés dans le village.

Une troisième solution proposée par l'OPH pour faciliter le logement social est la réalisation de « *logements en accession* ».

**En dépit de ses faibles ressources foncières, la commune est prête à tout mettre en œuvre pour faciliter cette opération et permettre à de jeunes couples de s'établir à Vebret.**

# Les réunions du Conseil municipal

Le détail de chaque réunion est consultable en Mairie ou sur le site internet de la mairie à l'adresse :

<http://pagesperso-orange.fr/mairie.vebret/reunions.htm>

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 22 septembre 2010**

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 22 septembre, à vingt heures, salle de la mairie, sous la présidence de **Madame BERNARD Chantal**, Maire.

Présents : BHAUD Yvonne, DAUPHIN Guy, GERAUD Jean-Marc, GERVAIS René, JOUVE Marc, LETEMPLIER Denis, PONTY Eliane, SALESSE Bernard, SERRE Alain, TEIL Guy, TOURAILLE Huguette, VAN DIJK Jean.

Absents : FRESQUET Alain, MORIN Didier

Procuration de Mr FRESQUET à Mr SALESSE Bernard

Secrétaire de séance : VAN DIJK Jean

### **ELARGISSEMENT DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUMENE ARTENSE**

-Madame le Maire soumet au conseil municipal une délibération du conseil communautaire en date du 19 mai 2010 relative à l'élargissement de la compétence optionnelle D2 concernant la création ou la réhabilitation de logements locatifs répondant à deux critères, d'une part, que les terrains ou immeubles appartiennent à la C.C.S.A et d'autre part qu'ils soient situés dans une commune ou une commune associée dont la population est inférieure à 600 habitants. Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 POUR et 1 Abstention, approuve la délibération du conseil communautaire en date du 19 mai 2010.**

-Madame le Maire soumet également une autre délibération du conseil communautaire en date du 19 mai 2010 relative à l'extension des compétences optionnelles aux activités Enfance et Jeunesse.

Dans le domaine de l'Enfance : mise en place et gestion d'un Relais d'assistantes maternelles intercommunal et dans le domaine d'une compétence jeunesse : mise en place et coordination d'un projet éducatif local et d'actions spécifiques à destination d'un public de 12 à 17 ans.

-Une autre délibération est également soumise au conseil municipal concernant l'extension des compétences optionnelles relative aux espaces naturels sensibles (ENS): portage et coordination des contrats ENS en particulier celui concernant le site de la Tourbière de la Pignole.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces deux délibérations.**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEADER POUR LA GARDERIE** Madame le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre des Fonds européens (FEADER) pour la création d'un espace garderie à l'intérieur des nouveaux bâtiments scolaires. Le coût de ces travaux est estimé à hauteur de 216 600 € HT coût déjà inclus dans le montant global de l'extension de l'école. -Un large débat est alors ouvert à l'initiative de M. GERVAIS sur le projet école. **M. GERVAIS a demandé à ce que les raisons de son vote soient retranscrites dans le compte-rendu de séance.** M. GERVAIS parle au nom d'une partie des membres du CM. Il affirme que certains conseillers, même compétent dans le domaine scolaire, n'ont jamais été consultés sur le projet, n'ont jamais vu les plans et n'ont pas eu connaissance des marchés. Toutes ces raisons le conduisent à voter ou à s'abstenir pour la demande de subvention concernant la garderie. - Le conseiller « compétent » dit avoir été consulté et avoir donné son avis sur le projet école. Il fait également remarquer que les plans de la nouvelle école ont bien été présentés à tous les conseillers au cours d'une séance du conseil municipal et qu'à cette occasion il avait eu une discussion publique avec M. GERVAIS sur la surface des espaces récréatifs. - Mme le Maire ajoute que depuis la demande du permis de construire les plans définitifs de l'école sont affichés en mairie et donc visibles par tous les membres du Conseil.

- Mme BHAUD rappelle qu'en ce qui concerne les marchés, la commission d'appel d'offres s'est réunie en toute légalité : pour la désignation de l'architecte responsable du projet et pour l'attribution des marchés. (*Composition de la commission d'appel d'offres : Présidente : Mme BERNARD. Membres : Mme TOURAILLE, M. SALESSE et M. LETEMPLIER*). Tous ces conseillers étaient présents aux séances de la commission et ont eu en leur possession les documents chiffrés des marchés concernant l'école.

Quant à l'achat de terrain pour l'école, (la surface exacte ayant été ultérieurement déterminée par l'architecte), et son prix au m<sup>2</sup>, Mme le Maire rappelle que cette décision, discutée au cours du CM du 03/07/2009 a été adoptée par la majorité des conseillers.

-M. GERVAIS ne conteste pas cette information mais continue de penser que la surface du terrain acheté aurait dû être plus importante afin d'augmenter la surface des espaces récréatifs.

- Mme le Maire lui fait remarquer qu'elle a suivi les données de l'architecte et que la surface des espaces récréatifs a été calculée par Mr. BARTHELEMY en fonction des normes définies par la loi pour un groupe scolaire pouvant accueillir 100 enfants (62 actuellement !).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 POUR, 1 CONTRE et 6 Abstentions, autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du FEADER.**

**VENTE DES TERRAINS FAISANT L'OBJET D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE** Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a été saisie de plusieurs demandes de locataires souhaitant faire l'acquisition de leur pavillon appartenant à l'Office Public de l'Habitat. Les terrains sur lesquels sont construits ces pavillons font l'objet d'un bail emphytéotique. En vue d'une expertise pour une estimation, le service des domaines demande au conseil municipal de se prononcer sur cette action et de déterminer un prix de vente du terrain. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 POUR (un conseiller ne participant pas au vote), émet un avis favorable pour vendre chaque lot de terrain à 500 €.**

**TERRAINS AUX LEMPRADETS** Madame le Maire donne lecture de deux courriers émanant de jeunes couples intéressés par l'achat d'un terrain à bâtir au lieu-dit les Lempradets. Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil demande un temps de réflexion pour consulter le cahier des charges et voir l'implantation des maisons. Aucune proposition n'a été faite quant au prix de vente aux m<sup>2</sup> de ces terrains.

**RECENSEMENT DES VOIRIES COMMUNALES** Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la convention ATESAT, la mission de gestion du tableau de classement de la voirie communale a été confiée à la Direction Départementale des Territoires. Madame le Maire rappelle qu'au cours du CM du 8 Juin 2010 elle avait chargé M. SALESSE de réunir un groupe de travail pour étudier le nouveau tableau de classement des voiries communales accompagnée de la carte correspondante. Mme PONTY fait part aux conseillers des conclusions de ce groupe de travail et déclare que celui-ci n'a détecté aucune anomalie dans les documents étudiés. **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le tableau comportant :**

**38885 mètres linéaires de voies communales à caractère de chemin, 310 mètres linéaires de voies communales à caractère de rue et 3680 mètres carrés à caractère de place publique.**

**TRANSFERT DE DOMANIALITE** -Madame le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général du Cantal indiquant que l'aménagement de la RD3 a créé deux délaissés, l'un situé au lieu-dit Les Clos et l'autre situé sous le village de Montpigot. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet le vœu de reprendre dans sa voirie le délaissé du lieu-dit Les Clos, mais refuse de prendre en charge celui situé en dessous du village de Montpigot.

**ALARME INCENDIE** - Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à un sinistre produit au rez-de-chaussée de la salle polyvalente n'ayant pas pu être détecté par la centrale incendie en raison d'un dysfonctionnement, elle s'est trouvée dans l'obligation de faire intervenir un organisme de sécurité pour la vérification de ce matériel. Les batteries vétustes et la carte mémoire ayant été grillée par l'orage ont dû être remplacées car elles n'assuraient plus leur rôle de prévention à savoir le déclenchement de l'alarme. Le coût de cette intervention s'élève à 2536.24 € TTC. Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'imputer cette dépense en section d'investissement. **Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande.**

Mme le Maire informe le CM que désormais une vérification annuelle de l'alarme sera effectuée par l'entreprise installatrice. Le montant annuel de ce contrat d'entretien est de **470 euros**

**REPRISE DES CONCESSIONS DANS L'ANCIEN CIMETIERE** Après un état des lieux de l'ancien cimetière, il a été constaté qu'une trentaine de tombes paraissent abandonnées. Le conseil municipal demande un temps de réflexion de façon à avoir des renseignements sur les formalités qui doivent être prises pour engager ce travail. Madame le Maire demande à ce que soit créé un groupe de travail pour étudier ce dossier et éventuellement lancer une procédure. Aucune des personnes interpellées par Mme le Maire n'ayant accepté d'effectuer ce travail, Mrs SERRE Alain et TEIL Guy se proposent pour étudier le dossier.

**D.G.E. 2011** Madame le Maire demande au conseil municipal de réfléchir à un projet pouvant faire dans un délai court, l'objet d'une demande de subvention au titre de la DGE 2011.

- M. GERVAIS parle de la nécessité de penser à la création d'un nouveau lotissement sur la commune. Mme le Maire trouve l'idée intéressante et le charge d'y réfléchir et de monter un dossier.

- M. DAUPHIN aimerait que la demande porte sur la réfection des routes communales. Mme le Maire lui rappelle ce projet ne peut être présenté à la DGE mais au FEC.
- Madame PONTY propose la rénovation des façades et des pignons de l'école primaire, bâtiment ancien de type Jules Ferry.

Cette proposition étant approuvée par plusieurs conseillers, Madame PONTY est chargée de faire établir le plus rapidement possible un devis estimatif concernant ces travaux. **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 POUR, 2 CONTRE et 5 Abstentions, valide cette proposition.**

**TARIFS DES REPAS PRIS A LA CANTINE** Madame le Maire indique qu'après étude des prix des denrées alimentaires pour la confection des repas et des frais de personnel, le prix de revient d'un repas s'élève à 4.32 €. Actuellement, le prix d'un repas enfant est facturé aux parents à 2.20 € et celui d'un adulte à 4.35 €. Pour réduire le coût de ces repas, Madame le Maire propose d'augmenter le prix et de le faire passer à 2.30 € pour les enfants et à 4.50 € pour les adultes à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011. **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 POUR, 6 CONTRE et 1 Abstention, accepte la proposition de Madame le Maire.**

**QUESTIONS DIVERSES** - Mme le Maire fait part aux conseillers de la cérémonie qui aura lieu **samedi 25 septembre 2010 à 11 heures** à la salle polyvalente pour **la remise des diplômes aux anciens combattants de la seconde guerre mondiale** et les invite cordialement à y assister. Elle s'excuse auprès d'eux du court délai de cette invitation mais rappelle qu'elle devait parler de la date de cette cérémonie au CM du 30/06/2010 (annulé, quorum non atteint) et du CM du 17/09/2010 reporté pour non-respect du délai de convocation.

-Madame le Maire indique qu'elle a assisté à une réunion de l'Office Public de l'Habitat pour le démarrage de la construction du pavillon dans le bourg de Vebret.

-Madame le Maire informe que le congrès des maires aura lieu le 23.24.25 novembre 2010 et demande si des membres du conseil municipal souhaitent y assister. Personne n'est intéressé par cette invitation.

-Madame le Maire porte à la connaissance du CM que Mr TISSANDIER du Conseil Général a proposé de matérialiser la route longeant le cimetière en traçant une ligne discontinue de chaque côté et une ligne continue dans l'axe. Des zébras seront tracés pour signaler le parking.

En ce qui concerne la rectification du virage sur la route de Champs face à l'entrée du village de Cheyssac, des travaux pourraient être réalisés en régie par la DDT de Champs. Le dossier est en cours d'instruction.

-Assurance groupe élus : Certains élus n'ayant toujours pas remboursé leurs cotisations 2009 et 2010 à Madame le Maire, celle-ci envisage de résilier ce contrat en fin d'année.

-Monsieur GERVAIS demande à Mme le Maire de bien vouloir éviter les convocations tardives.

-Madame le Maire s'engage à faire parvenir les convocations aux élus une dizaine de jours avant la réunion; mais pour pouvoir respecter ces dates compte-tenu de ses obligations professionnelles elle se verra certainement dans l'obligation de se faire remplacer certaines fois par la 1<sup>ère</sup> adjointe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H45.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 octobre 2010

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 20 octobre, à 18H30, salle de la mairie, sous la présidence de Madame BERNARD Chantal, Maire.

**Présents** : BHAUD Yvonne, FRESQUET Alain, GERVAIS René, JOUVE Marc LETEMPLIER Denis, SALESSE Bernard, SERRE Alain, PONTY Eliane, TOURAILLE Huguette, VAN DYJK Jean,

**Absents** : DAUPHIN Guy, GERAUD Jean-Marc, MORIN Didier, TEIL Guy

**Procurations** : de DAUPHIN Guy à JOUVE Marc, de GERAUD Jean-Marc à SALESSE Bernard, de TEIL Guy à VAN DIJK Jean

Secrétaire de séance : SALESSE Bernard.

**DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES** Des charges imprévues, donc, non budgétisées nous obligent à modifier certains chapitres par un jeu d'écriture comptable à savoir :

### Section fonctionnement :

Déduction du chapitre indemnités élus de - **2000 €** et déduction dépenses imprévues de - **1200 €** **pour approvisionner** le compte Rémunération du personnel + 1000 €, le compte Rémunération personnel en contrat + 200 €, le compte cotisations URSSAF + 1500 € et le compte frais de missions des Elus + 500 €.

### Section investissement :

Déduction du chapitre dépenses imprévues de - **5000 € pour approvisionner** le compte Mobilier Matériel + 5000 €. Cette somme sera affectée au paiement du remplacement de l'alarme incendie et à d'éventuels imprévus pouvant survenir avant la fin de l'année. **Le conseil municipal accepte ces décisions modificatives par 13 POUR et 1 Abstention.**

**CONVENTION ERDF** Le 1<sup>er</sup> décembre 2009, une convention entre la commune de VEBRET et ERDF avait été signée pour le passage d'un câble sur une parcelle communale cadastrée Section ZD N° 16. Cette convention prévoit la rédaction d'un acte authentique devant notaire. ERDF demande à la commune de délibérer pour régulariser cette convention de façon à établir cet acte notarié. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de régulariser cette convention et autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié.

**TERRAIN DE CHAMPASSIS** Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a été saisie d'une demande d'acquisition d'une partie de la parcelle communale sise à Champassis cadastrée Section ZI N° 48. Cet achat aurait essentiellement pour but de donner un accès direct au chemin communal pour la maison jouxtant ce terrain, dans le cas de son acquisition par le mandant. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de vendre une partie de cette parcelle, la surface vendue sera délimitée en fonction du projet présenté par l'acquéreur. Le CM fixe le prix du terrain à (3.00€) trois euros le mètre carré. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur. Monsieur GERVAIS indique que ce terrain, au vu de sa surface 1590 m2, pourrait être proposé pour la construction d'une maison d'habitation.

**COLUMBARIUM** Lors de la réunion du CM du 29 janvier 2010, le conseil municipal avait décidé d'établir trois tarifs de concession pour une case de columbarium pour des durées de 15, 30 et 50 ans. Après réflexion, il est apparu que la durée de 15 ans semble trop courte et trop onéreuse pour les familles. Madame le Maire propose de revenir sur cette décision et de ne conserver que deux possibilités d'acquisition : 30 ans ou 50 ans. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de vendre les concessions pour les durées et les prix suivants : 30 ans 350 € et 50 ans 500 €.

**TRANSFERT DE DOMANIALITE** Madame le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier du Conseil Général du Cantal indiquant que l'aménagement de la route départementale n°3 sur le territoire de la commune a créé des portions de route desservant des habitations et des parcelles n'ayant plus d'intérêt pour la voirie départementale. En conséquence, il est proposé à la commune de les intégrer dans le domaine public communal. Après avoir pris connaissance du plan de situation, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le transfert de domanialité du délaissé situé aux Clos portant la référence N° 3 et refuse le délaissé situé sous Montpigot. Le CM charge Madame le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

**DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT** Après discussion sur la précédente proposition - ravalement des façades et des pignons de l'école primaire, il s'avère que les travaux à effectuer sont beaucoup moins onéreux que prévus. Le coût global de ces travaux a été chiffré à 16.324,47 € HT, soit 19.524, 07 € TTC Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Architecte des Bâtiments de France et auprès d'un parlementaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 POUR et 3 Abstentions autorise Madame le Maire à déposer ce dossier auprès des instances concernées.

En conséquence Madame le Maire sollicite le conseil municipal pour l'étude d'un nouveau dossier susceptible de faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DGE.2011. Après un tour de table, le conseil municipal propose de faire chiffrer l'aménagement d'un logement locatif dans la deuxième partie du presbytère.

Mr SALESSE B quant à lui, propose de remplacer les fenêtres de l'école de Couchal, bâtiment qui deviendra disponible en septembre 2011 en raison du transfert de l'école maternelle au bourg. Demande beaucoup trop prématurée car il faudra d'abord définir le devenir de ce bâtiment

**Le conseil municipal, par 13 POUR et 1 Abstention accepte de faire réaliser une étude sommaire et un coût prévisionnel des travaux pour la création d'un appartement locatif dans la deuxième partie du presbytère.**

L'étude de ce projet est confiée à Mesdames Touraille et Ponty. Rendez vous pris pour lundi 25 octobre 9 h avec Madame le Maire, afin de déterminer la stratégie à adopter pour sa réalisation.

**QUESTIONS DIVERSES** Madame le Maire informe le conseil municipal que le repas des aînés aura lieu dimanche 19 décembre.

Une réunion du CCAS est programmée pour lundi 8 novembre, à 10H45, salle de la mairie.

Madame TOURAILLE indique que Mr et Mme VESCHAMBRE Pascal n'ont pas eu de réponse concernant leur demande de dérogation pour la vente de leur terrain.

Madame le Maire informe que le dossier est en attente et propose à Madame TOURAILLE d'en discuter lors de RDV du lundi 25

Madame TOURAILLE assistée de Mr SALESSE, nous font part que Monsieur BONHOMME René se plaint de recevoir l'eau de la route dans sa cour et demande à la commune de résoudre ce problème. Madame le Maire charge Mr. SALESSE de l'informer des éventuelles solutions pour remédier à ce problème qui perdure depuis des années selon les dires des élus du précédent mandat.

Mr B. SALESSE intervient également pour signaler que le disjoncteur du coffret électrique extérieur face au garage communal est défectueux.

A la demande de Madame le Maire, et suite aux réclamations et contestations d'un administré de la Besseyre, Monsieur B SALESSE s'est rendu sur place et a constaté que les saignées faites par l'agent communal, en bordure de route pour l'évacuation des eaux pluviales, étaient trop près les unes des autres, Bernard SALESSE explique que compte-tenu des intempéries qui sévissent dans notre région, les fossés ont besoin d'être suffisamment creusés pour permettre une bonne évacuation des eaux et au fil du temps, les gravats s'accumulent et les remplissent rapidement.

La séance est levée à 20H15.

## La vie qui passe

### **DEMOGRAPHIE**

#### **Naissances :**

- le 8 juillet : **Tom Baptiste MARCOMBE** au foyer de Véronique PICARD et Mathias MARCOMBE
- le 29 octobre : **Anaïs Lisa PONS** au foyer de Nelly et Nicolas PONS

#### **Mariages**

- le 24 juillet : **ORSAL Damien** et **CHAUVET Pauline**
- le 24 juillet : **SERRE Alain** et **LASSUDRIE Martine**

#### **Décès**

- le 5 août : **VAN DER MEULEN** Louisa veuve JOUVE
- le 17 octobre : **DELMAS Marguerite** veuve PELISSIER
- le 29 octobre : **ASTRUC Monique** épouse TIOLET

## **NOUVEAUX HABITANTS**

- Mr et Mme PAUC aux Champagnadoux
- Mr FAURE Romaric et Melle PEYRAUD Stéphanie aux Champagnadoux (arrivés avant le précédent bulletin)

## **AUTORISATIONS D'URBANISME DELIVREES EN 2010**

- 2 Permis de construire
- 13 certificats d'urbanisme
- 8 déclarations préalables de travaux

## **LE MARIAGE DE NOTRE ADJOINT**

**Le 24 juillet 2010**

C'est avec une profonde émotion, sous les applaudissements de la famille et des amis, que Madame le Maire a eu l'honneur de célébrer l'union de Martine Lassudrie et Alain Serre.

Notre cher et précieux adjoint, chargé des animations de VEBRET, a su bouleverser nos cœurs, par son charisme et la joie qu'il dégageait.



### **Discours de Madame le Maire avant la célébration du mariage :**

« Je ne cacherai pas l'émotion que je ressens à célébrer cette union. J'ai le privilège de connaître les mariés. Je sais qu'ils ont pris le temps de la réflexion, et je suis persuadée qu'ils ont pris la bonne décision. Cette union fait de vous, une famille recomposée, chargée d'Amour, d'affection et de tendresse. Vos cinq enfants et la petite Zoé, combleront votre couple des joies du quotidien.

Félicitations pour cet engagement. Tous nos vœux de bonheur pour une longue vie remplie d'amour. »

## **DIDIER MORIN RESTE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

Depuis quelques temps, nous voyons peu Didier Morin. Une opportunité professionnelle très attractive qu'il ne pouvait pas négliger s'est offerte en été. Alors dans l'urgence, il lui a fallu chercher un appartement, organiser le déménagement, s'immerger dans son nouveau métier et ainsi le 1<sup>er</sup> octobre toute la famille s'installait dans l'Allier près de Vichy.

Didier, conseiller municipal, reste très attaché à Vebret : il garde sa maison aux Essards et il est très attentif à la vie de la commune. Des contraintes professionnelles l'écartent actuellement mais il est vigilant, se renseigne et rappelle qu'il continuera à participer, même de loin, aux décisions municipales.

*(D. letemplier)*

## **LA VIE DES ASSOCIATIONS**

### **COMITE D'ANIMATIONS DE VEBRET**

Suite à réunion du 1<sup>er</sup> octobre, nous avons mis en place le nouveau bureau :

- Mr SERRE Alain : Président
- Mr DESIR Gérard : Vice-Président
- Melle IBRY Elodie : Trésorière
- Melle POIGNEAU Mylène : Secrétaire

Les membres actifs sont : Eliane PONTY, Béatrice ROBERT, Annick POIGNEAU, Cédric JUILLARD, Jean-Sébastien BAZAN, Jean-Michel GARDES, Pierre CHAVANON, Lionel NEYRAT, Patrick POIGNEAU, Thibault PONTY, Julien SERRE

A la suite de l'assemblée, nous avons organisé un concours de belote le 30 octobre avec une bonne participation. Voici les manifestations à venir :

- 27 Novembre : Repas dansant
- 5 Février 2011 : Concours de belote
- 9 Avril : Repas dansant
- 2 Juillet : Fête du pain
- 26, 27, 28 Août : Fête patronale

Le Président remercie toute son équipe pour le bon déroulement de ces manifestations et le travail effectué tout au long de l'année dans une bonne ambiance.

Le comité des fêtes remercie toutes les personnes présentes aux manifestations et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président, Alain SERRE.

---

### **CLUB LES BRUYERES DE VEBRET**

Les traditionnelles activités organisées par le club seront encore proposées cette année 2011 à savoir : La galette des rois en janvier, la fête des mamies en février, plusieurs bals et concours de belote et la sortie de fin de printemps. Les dates seront précisées plus tard. L'association souhaite à tous une bonne année.

Rappel : Réunion des membres deux fois par mois à la petite salle le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> jeudi

## AMICALE DES PARENTS D'ELEVES DE VEBRET

Bilan Moral : Les 5 manifestations organisées au cours de l'année 2009-2010 ont rencontrés un certain succès notamment grâce au dévouement des membres de l'amicale. Ces derniers, invitent tous les parents à cotiser et à participer aux différentes manifestations afin d'augmenter les recettes dans l'intérêt des ENFANTS.

Nous regrettons de voir si peu de parents aux manifestations et nous vous rappelons que l'amicale est ouverte à tous et qu'il y a UN BESOIN URGENT DE NOUVEAUX ADHERENTS POUR QUE L'AMICALE CONTINUE D'EXISTER. Cependant nous remercions les nouveaux adhérents : POUGET Magalie et VAN DICK Stéphanie.

Les manifestations, les subventions municipales (Vebret, Antignac et la Monselie) ainsi que les cotisations des familles constituent les principales recettes de l'amicale. Comme chaque année, ces recettes ont permis de financer les coopératives scolaires, le Noël des enfants, les sorties : les CM1 et CM2 sont allées au barrage de Bort les Orgues, les tanneries et la vedette panoramique ; les CP-CE1-CE2 à Mauriac au château d'Anjony et la maternelle à la Bourboule.

LE BUREAU : Présidente : POIGNEAU Annick

Vice Présidente : ROBERT Béatrice

Trésorière : BAZAN Raphaëlle

Vice Trésorière : GARDES Chrystelle

Secrétaire : NEYRAT Christelle

Vice Trésorière : GUILLAUME Jean-Michel

MEMBRES ACTIFS : Afonso Sylvie (directrice des écoles), Dabrowski Patricia (institutrice), Vittori Patrick (les Lempradets), Pouget Magalie (Antignac), Poigneau Patrick (la Monselie), Salesse Lucie (les Lempradets), Bazan Jean Sébastien (Cheyssac), Van Dick Stéphanie (Antignac), Dorinet Patrick, Mommalié Patricia (St Etienne de Chaumeil).

Comme chaque année plusieurs manifestations auront lieu :

Concours de belote à la Monselie le 13 novembre 2010 qui a eu un grand succès. Par la suite viendront un

Concours de Belote le samedi 22 janvier 2011 à Antignac,

Repas dansant à Vebret le samedi 19 mars 2011, Quine le dimanche 17 avril 2011,

Repas dansant samedi 14 mai 2011 et nous finirons par notre traditionnelle

kermesse des écoles le vendredi 24 juin 2011 (avec date de repli le 1er juillet si mauvais temps)

Tous les membres de l'amicale vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année.

La Présidente : POIGNEAU Annick.

---

## AMICALE DES DIABLES BLEUS

L'année 2010 s'achève pour notre Amicale. Outre la présence du fanion à différentes manifestations au pays de Sumène Artense voire au-delà : Corrèze, Puy de Dôme et Lozère, les diables bleus ont organisé un concours de belote à Trémouille où 31 équipes participaient.

La fête de **SIDI BRAHIM** s'est déroulée à Menet le 17 Octobre. Manifestation qui a revêtu une solennité toute particulière avec les représentants des Amicales voisines et la participation de la fanfare de Haute Lozère dont les cuivres font vibrer nos cœurs !

Un autre temps fort de l'année, la venue d'une délégation de chasseurs lyonnais en Septembre. Trois jours d'intenses découvertes : Sumène Artense avec le plateau de Chastel Marlhac et comme guide **Annie Dalmas** qui a participé activement à la réalisation du programme pour ces trois journées.

Le lendemain visite de la cité médiévale de Salers sous la houlette de **Mr Garrigue** véritable encyclopédie sur cette ville. L'après-midi l'incontournable Puy Mary dont certains chasseurs ont gravi les pentes sans se soucier de la douleur et de la souffrance. Les chasseurs savent que de nombreux sacrifices sont demandés à ceux qui veulent arriver au sommet ! Un grand bravo au passage au vice-président **Maurice Lemmet** !

Le soir un repas réunissait toute l'équipe autour d'une table au Relais Arverne à Saignes. Nos Lyonnais ont beaucoup apprécié la cuisine du terroir et moult fromages et charcuteries ont gonflés les bagages au retour !

Le troisième jour rendez-vous à Lacalm en Aveyron sur la tombe du clairon **Roland**, héros de la Sidi Brahim. Après un vin d'honneur offert par les élus, direction Chaudes Aigues et le viaduc de Garabit. Pour clore cette journée un temps de recueillement à Clavières et au Mont Mouchet où Monsieur le Maire nous attendait pour une courte cérémonie toute empreinte d'émotion.

Au fil des années des liens se sont créés entre l'Amicale Lyonnaise et celle de Sumène Artense. Les chasseurs ne sont-ils pas des ambassadeurs de leur région ?

L'Amicale doit continuer à vivre malgré la baisse des effectifs. L'année 2011, j'en suis sûr, restera encore une excellente année pour l'Amicale.

Le secrétaire : **Henry GINON**

---

## **ASSOCIATION SPORTIVE DE VEBRET :**

L'A.S VEBRET remercie toutes les personnes qui ont joué, dirigé et entraîné le club de Vebret pendant ses 28 ans d'existence. Merci également aux supporters et aux sponsors qui continuent à suivre l'entente VEBRET/YDES.

Comme vous le savez, l'ASV a fusionné avec le club d'Ydes. La raison qui nous a amenés à prendre cette décision est un problème d'effectif.

L'équipe 1 (Elite) a fini la saison avec 11 joueurs pour éviter que l'équipe réserve fasse un forfait général. Une réserve qui a fini la saison à 8 joueurs. Comment se faire plaisir et avoir de bons résultats dans de telles conditions ?

Bilan : L'équipe 1 et réserve finissent dernière de leur poule.

De plus, beaucoup de joueurs avaient annoncé l'arrêt du football à la fin de la saison (10 joueurs) et 4 autres devaient signer dans un autre club. L'ASV ne pouvait pas repartir avec 1 seule équipe et un effectif aussi réduit. Pour sauver le foot à Vebret la fusion était la meilleure solution.

Cela permet aux 2 communes d'avoir un match un week-end sur deux. Ce qui ne change rien pour nos fidèles supporters.

Le club est composé d'une quarantaine de joueurs et une douzaine de dirigeants.

L'équipe 1 évolue en promotion et la réserve en 2ème division.

L'entente sportive vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2011.

PS : Le quinqué du foot aura lieu le samedi 12 mars à 20h à Ydes.

## Anciens Combattants de VEBRET

Suite à l'assemblée générale du 6 novembre 2010, le bureau reste inchangé.

La cotisation des adhérents reste fixée à 15 € (il est reversé 9 € à U.F)

L'association remercie toutes les personnes d'Antignac et de Vebret qui nous accompagnent lors des commémorations nationales, les enfants des écoles et leurs maîtres et tous ceux qui nous apportent un soutien par un don ou autres fair-play.

Cérémonies : Rassemblement du souvenir des guerres de Vebret :

- 19 mars 2010 : 48<sup>ème</sup> anniversaire du cessez le feu de la guerre d'Algérie
- 8 mai 2010 : 65<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire sur le nazisme
- 11 novembre 2010 : 92<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice 1918

Les dates seront renouvelées pour 2011 pour le respect de ceux morts pour la France et des Anciens Combattants qui ont donné 2 ans et plus de leur jeunesse à la nation.

Les recettes et participations permettent de faire un repas de tous les adhérents et sympathisants de l'association ; les Anciens Combattants qui ne peuvent pas se rendre au partage de camaraderie, recevront une marque de sympathie.

Décoration : Le Soldat MALBEC Pierre ayant participé 2 ans aux opérations pendant la guerre d'Algérie, s'est vu attribué la médaille militaire au nom du Président de la République, ce dernier étant déjà titulaire de la croix de la valeur militaire avec l'étoile de bronze.

Merci aux porte-drapeaux de leur dévouement pour rehausser l'éclat de nos commémorations.

L'association formule les vœux les plus sincères de bonne et heureuse année pour 2011.

### NOTRE PASSE

## Une usine qui nous concerne, La Cascade sur la Rhue.

Un livre vient de paraître, édité par le GRHAVS. Il intéresse fortement notre commune. En 1825, les frères Mignot, originaires de l'Ardèche, investissent dans la région par l'achat d'une grande partie des forêts d'Algères et de Gravières. Ils introduisent les premières scieries hydrauliques sur la Tarentaine et la Rhue. A la même époque, cette famille s'active aussi dans le bassin minier de Champagnac. Elle est de plus à l'origine de la création d'un Haut Fourneau à St Thomas et de l'usine de « La Cascade » exploitant la force hydraulique du Saut de la Saule sur la Rhue pour le moulinage de la soie. Cette famille attire la curiosité du fait de son origine ardéchoise. Cette origine n'est pas neutre et les Mignot importent des modalités nouvelles dans la construction des bâtiments, ils importent surtout une industrie non encore pratiquée : le moulinage de la soie, et une gestion sociale tout à fait particulière. **Cette industrie fait appel à une main d'œuvre féminine jeune, propose un internat sur le lieu de travail, et réserve des temps d'instruction assurée par des religieuses.** Le paradoxe de cette transfusion conduit à visiter la région d'origine pour explorer la naissance du développement industriel, pour comprendre les conduites patronales, et pour suivre la montée en puissance des « fabriques ».

Trois périodes historiques sont reconnues : a) la création, par la famille Mignot, de l'usine qui devient fonctionnelle en 1866 ; b) l'usine est achetée en 1899 par les Sénéclauze qui complètent leur tissage de Bourg-Argental par le moulinage de La Cascade. Les conditions économiques des années 1950 et l'introduction de fibres artificielles conduisent à la fermeture de l'usine en 1965 puis à la vente des bâtiments en 1973. c) Les bâtiments sont acquis par l'Association des Centres Éducatifs du Limousin (créée en 1971) par un acte daté de 1973. Cette association constitue l'ancêtre de la Fondation Jacques Chirac. Ainsi

commence la troisième période qui représente l'histoire d'une rencontre entre un homme dynamique et les personnes handicapées fortement marquées dans leur corps et leur psychisme.



*Sortie des ateliers de moulinage en 1958.*

*Il est possible de reconnaître plusieurs personnes de notre commune....*

*A vous de jouer : si vous reconnaissez l'une de ces ouvrières, passez à la mairie pour les identifier sur une grande photographie.*

L'intérêt patrimonial de ce retour dans le temps est loin d'être négligeable. Cette transfusion vers l'Auvergne d'un mode de «management industriel» particulier existant déjà dans la région de Lyon (Rhône), St Etienne (Loire), Annonay (Ardèche), Bourg-Argental (Loire)... a été vécue par beaucoup d'habitantes du nord cantal qui semblent actuellement heureuses d'exposer leur propre expérience.

Notre commune a fourni un grand nombre d'ouvrières, et dans beaucoup de villages tels que Montpigot, Couchal, Serres, le bourg de Vebret, Verchalles, le Bouchet, Rochemont...et surtout Cheyssac, il est encore possible de rencontrer des personnes âgées qui ont connu la vie de la Cascade avant la dernière guerre ou des personnes plus jeunes qui ont travaillé durant les dernières années du moulinage. Toutes les personnes de la commune se rendaient à La Cascade en suivant les 2 lignes de chemin de fer et en franchissant la Rhue et le Saut de la Saule, par la passerelle suspendue qui représente par sa technique de construction le témoignage de l'histoire industrielle du XIX° siècle.

On doit rappeler les noms de Madeleine Plat (de Montpigot) qui a été cantinière, de Mme Dumas-Couderc (Vebret, le Bourg), Mr Besson (Rochemont) qui n'a jamais travaillé à La Cascade mais qui descendait de son village et traversait tous les jours la Passerelle pour utiliser les services réguliers du camion Sénéclauze se rendant à la gare, Mme Sourty-Juillard, Besse-Jouve de Couchal...les familles Picarle, Martin, de Cheyssac...



*Passerelle construite par les frères Mignot pour permettre aux ouvrières de la rive gauche de la Rhue, donc côté Cantal, d'atteindre facilement l'usine. Cette passerelle est actuellement interdite au passage des randonneurs.*

**« HISTOIRE DE LA CASCADE, DU MOULINAGE DE LA SOIE A LA FONDATION JACQUES CHIRAC »**

**Auteur : Michel BHAUD** En vente à la mairie de Vebret - Prix = 20€ pour les habitants de Vebret

Les fonds recueillis par la vente de ce livre sont intégralement au profit de l'association GRHAVS (Avena)

## JEUX

**SUDOKU** : Grilles proposées par Claude Bonnot de Champassis. (Solutions dans le prochain bulletin)

**Règles du sudoku** Le but du jeu est de remplir la grille de sudoku, avec des chiffres de 1 à 9. Les contraintes sont simples : un même chiffre ne peut pas être présent plusieurs fois sur la même ligne, ni sur la même colonne. De la même façon un même chiffre ne peut être présent qu'une seule fois dans un sous-carré (3 par 3).

1			9		3			6
	6				5		9	
5			1			2		
7		8		2		4		5
			4			7		
	4			7	1			9
4			7			9		
	9	2		3			5	
8			5		2			3

Grille 3101

	5		7			4		9
2				8			5	
		8	5		2			3
4			3			7		5
	8			1	7		4	
6		9		5		8		
	6			7			3	
	3		6		1			4
7		1	4	3			6	

Grille 3102

Solution des Grilles sudoku du bulletin précédent.

5	1	8	9	3	6	7	4	2
3	9	7	4	1	2	5	6	8
4	6	2	7	5	8	3	9	1
2	7	6	5	8	1	4	3	9
8	4	5	3	9	7	2	1	6
1	3	9	6	2	4	8	5	7
9	8	4	2	6	3	1	7	5
7	5	1	8	4	9	6	2	3
6	2	3	1	7	5	9	8	4

Grille 3001

6	2	3	5	4	1	7	9	8
8	4	7	3	6	9	5	2	1
5	1	9	2	7	8	6	4	3
9	8	4	7	2	6	1	3	5
2	3	1	8	5	4	9	7	6
7	6	5	9	1	3	2	8	4
3	7	8	6	9	5	4	1	2
1	5	2	4	8	7	3	6	9
4	9	6	1	3	2	8	5	7

Grille 3002

**Mots croisés grille n°31-01**

(Solution dans le prochain bulletin)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

**Horizontalement :**

I – Dans les archives du Rhône, on cite ce village dès 1640.

II- Trophée de chasse. – Fin d’office.

III – Indispensables au briquet.

IV – Gêne - A la mode, avant.

V - Ella Fitzgerald et Louis Armstrong l’ont popularisé. – Manque de piquant

VI –Un repli dessus n’est pas valorisant - Résidu à la cuisine.

VII – Sur les têtes très bien, sur les chemises pas du tout.

VIII – Souriante dans la pub avec son pot et son petit foulard sur la tête.

IX – Endormeuse – largeur de tissu

X – Locution marseillaise – Cheville – Entre deux portes d’un ministère.

**Verticalement :**

1 – Les Romains y ont laissé beaucoup de traces.

2 – Dépassé. – On n’aime pas tirer cette paille.

3 – Qualifie une fuite douloureuse.

4 – Reçoit les ondes (à l’envers) – Envoie en direction du mot précédent.

5 – Après celui ou celle – Une telle main

n’est pas agréable pour se saluer.

6 – Colères anciennes. – protection.

7 – De sang ou d’arme.

8 – Famille de plantes de printemps.

9 – Déploie. – Accord.

10 - Possessif – conjonction – Article.

**Solution des mots croisés du bulletin précédent (grille 30):**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	L	E	M	P	R	A	D	E	T	S
II	A	V	E			N	E		E	U
III	V	E	R	C	H	A	L	L	E	S
IV	E				U		A	I		D
V	R	E	P	A	S	T	I	L		I
VI	G	L	A	I	S	E		I	S	T
VII	N	O	C	T	A	M	B	U	L	E
VIII	E	D				R	O	U	M	I
IX		E	T	U	D	I	E		C	U
X	R	E	E	S		N	E	P	E	S

**Horizontal**

I – Cité nouvelle depuis les années 80. II – Salut romain. – Précède le pas – possédé. III – Soubro ou Soutro ? IV – Pas très rapide. V – Un quartier de Cheyssac. VI – à l’origine de bien des sculptures – Liste écornée par les deux bouts.

VII – Il commence souvent en début de soirée.

VIII – Qu’on voit souvent avant Gallimard ou Hachette – Pour un Musulman, nom de beaucoup de Français. IX - Ce qu’on demande à l’écolier – Symbole métallique. X – Fais tel le cerf – Scorpions d’eau.

**Vertical**

1 – Entre Couzan et Le Bouchet. 2 - Première femme – Plante connue des aquariophiles.

3- Objectif de beaucoup d’estivants – Politique qui suscite des inquiétudes pour 2013 – pronom.

4 – Fin caractéristique de l’imparfait – coutumes.

5 – Militaire de cavalerie. 6 - Recueil de poésie – A ne pas perdre au 4x100 m ! 7 – Supplément de temps – Condensation. 8 – C’est le genre du lys.

9 – Cheville de sportif – Effet qui surprend au tennis. 10 - Mot souvent utilisé par la maréchaussée. Etats Unis à l’occident.

